

AI Index: AFR/20/04/98
27 mars 1998

**AMNESTY INTERNATIONAL
FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH)**

**TCHAD: EXÉCUTIONS, TORTURE ET HARCÈLEMENT DES MILITANTS DES
DROITS HUMAINS**

Amnesty International et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) expriment leur vives préoccupations devant la campagne d'intimidation menée tant par les forces de sécurité tchadiennes que par les autorités politiques à l'encontre des militants des droits humains.

Au cours de ces six derniers mois, les forces de sécurité ont exécuté de manière illégale plusieurs dizaines de civils notamment dans les deux Logone et dans la région de Sarh, situés dans le sud du pays. Certaines personnes ont été arrêtées et torturées au cours de leur détention. Ces exactions semblent avoir été décidées en représailles à la suite d'exactions menées par les Forces armées pour la République fédérale (FARF) et à la suite de l'enlèvement de quatre otages français en février 1998.

Le 30 octobre 1997, au moins 80 personnes ont été exécutées de manière illégale à Moundou, dans le sud du Tchad, à la suite de heurts intervenus entre les forces de sécurité et des membres des FARF. Dans les heures et les jours qui ont suivi les premiers échanges de tirs, des membres des forces de sécurité ont ratissé Moundou, en arrêtant, torturant et abattant de nombreux civils non armés qu'ils soupçonnaient d'appartenir aux FARF.

Au cours du premier trimestre de cette année, plusieurs dizaines de civils non armés des deux Logone ont été exécutés de manière illégale à la suite des opérations de ratissage effectuées dans le sud du pays.

A titre d'exemple, le 11 mars dernier, le sous-préfet de Bénoye a demandé au Chef de canton de Goré de réunir tous les chefs de village afin de traiter des questions fiscales. En lieu et place du sous-préfet, ce sont les forces de sécurité qui se sont présentées à bord de deux véhicules et ont emmené les 16 chefs de villages présents pour les fusiller à Nama, au bord du fleuve Logone. La FIDH et Amnesty International estiment que ces chefs ont été abattus simplement en raison de la présence présumée aux alentours de membres de l'opposition armée, et parce que les forces de sécurité les considéraient comme collectivement responsables d'attaques perpétrées par l'opposition armée.

Depuis septembre 1997, des militants des droits humains ainsi que des journalistes ont fait l'objet de menaces par les membres des forces de sécurité. Le 25 septembre 1997, Sosthène Ngargoune, président de l'Union des journalistes tchadiens (UJT) a été violemment battu par les membres des forces de sécurité qu'il les interviewait dans les locaux de la gendarmerie à Moundou. Ils l'ont en outre menacé de mort, de même que Dobian Assingar ainsi que Julien Beassemda, deux militants des droits humains connus dans les deux Logone notamment pour le rôle qu'ils ont joué dans le cadre des accords de paix entre les FARF et les autorités tchadiennes.

Dobian Assingar et sa famille ont été contraints de quitter leur domicile dans la nuit du dimanche 22 mars 1998 après que des militaires eurent enfoncé le portail de leur maison. Auparavant, il avait reçu des menaces de mort au téléphone à la suite d'un appel lancé par les organisations de défense des droits humains pour protester contre le massacre de civils perpétré tant par les forces de sécurité que par les FARF.

Devant la gravité de la situation, plusieurs organisations tchadiennes des droits humains se sont réunies en collectif pour dénoncer et condamner les violences et interpellier les autorités tchadiennes. Celles-ci ont alors accusé le collectif de lancer des appels à l'insurrection et ont décidé de suspendre toutes les organisations qui en font partie.

Les autorités tchadiennes ne cessent de réitérer leur engagement en faveur des droits humains et des libertés fondamentales. Aujourd'hui, nos deux organisations ne peuvent que constater que ces promesses, loin de connaître un quelconque début d'application effective sont au contraire niées dans les faits quotidiennement.

Par conséquent, la FIDH et Amnesty International appellent les autorités tchadiennes à prendre les mesures nécessaires pour qu'un terme soit mis aux exécutions illégales, et aux arrestations arbitraires suivies de mauvais traitements et de torture. Elles demandent, en outre, que soit mis fin aux intimidations et autres harcèlements des militants des droits humains, des journalistes et de leurs familles afin que ceux-ci puissent mener leurs activités de défense et de protection des droits humains en toute liberté.

De même, les deux organisations demandent au gouvernement tchadien de rompre avec le phénomène de l'impunité, en diligentant des enquêtes indépendantes et impartiales et en déférant sans délais à la justice les auteurs des exactions.

FIN.../